

CP Varennes-le-Grand

Le 24 aout 2024.

Ce jeudi 22 aout 2024, un détenu arrivant s'en est pris physiquement à l'agent du QA et sans sa réactivité et le renfort de l'officier du secteur, il y aurait pu avoir des dégâts dans nos rangs !

Le détenu V, grand habitué du système carcéral suite à ses multiples condamnations, a dès son arrivée était expertisé par le personnel comme étant **agressif avec tout ce qui porte un uniforme** et présente également des problèmes comportementaux avec les autres détenus.

Un mélange qui fait de cet individu une bombe à retardement pour celles et ceux qui vont le gérer au quotidien et dans des conditions pas franchement idéales vu la détérioration permanente de leurs conditions de travail.

Le détenu V invective l'agent QA et exige d'être vu par un haut responsable afin d'être placé à l'isolement.

Devant le refus de notre collègue, ce fou furieux lui portera gratuitement un coup de poing au visage !

Notre collègue a eu le réflexe de partiellement évité le coup et a ensuite tenté de maîtrisé l'individu. Alerté par les cris, l'officier QA ira rapidement aider notre collègue en difficulté afin de lui porter assistance et s'en suivra la mise en prévention du détenu au quartier disciplinaire (peine de 30 jours prononcée le lendemain).

Même si nos collègues ont évité le pire grâce à leur professionnalisme, les maux sont là !

Les actes de violence ne doivent jamais être banalisés mais force est de constaté que vu l'évolution des profils placés sous notre autorité et vu le sous-effectif chronique et la surpopulation pénale, il devient compliqué de consacrer du temps à l'analyse et l'évaluation ô combien précieuses de ces spécimens « **animaliers dépourvus de conscience** ».

Fort du profil de l'individu, de sa dangerosité et des problèmes liés à sa gestion, le bureau local **UFAP-UNSa Justice** de Varennes-le-Grand demande à ce que soit traité en priorité son transfert à l'issue de sa peine de quartier disciplinaire.

Nous félicitons les personnels impliqués sur la gestion de l'incident du QA jusqu'à la mise en prévention et saluons la peine disciplinaire à hauteur de la gravité du geste.

Pour ceux qui en doutaient encore, il y a urgence absolue à doter l'établissement des moyens dont il a besoin !

L'administration doit **combler les postes vacants** tout comme la contractualisation ne doit pas servir de **variable d'ajustement financière pour les réservistes** devenus indispensables au fonctionnement de la structure !

Romain BERNIER

Pour le bureau local **UFAP-UNSa Justice** de Varennes-le-Grand